

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 04 Mars 2010 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 22 Février 2010

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 04 Mars 2010

L'an deux mille dix, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Monique GUERRIER, ayant donné procuration. Mesdames Claudine BAUDIN, Francette GALMICHE, Myriam GUIGNON et Stéphanie BURTON, Messieurs Lucien ROMARY et Malik KETTAB, excusés.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Claude LEUVREY ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 17 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section AP n° 465 et 647 sis Canton du Bois de la Chapelle en nature de terrain,
- Section AP n° 512 et 467 sis Canton du Bois de la Chapelle en nature de terrain,
- Section AP n° 468 sis Canton du Bois de la Chapelle en nature de maison.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**OBJET : Location d'un logement communal**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

A la suite du départ de Monsieur et Madame Claude JEANVOINE du logement qu'ils occupaient dans l'enceinte de l'école communale, Monsieur et Madame Philippe TABEY ont sollicité la location de cet appartement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Considérant qu'aucun instituteur n'a sollicité ce logement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Donne son accord pour la mise à disposition de Monsieur et Madame Philippe TABEY du logement situé au 1^{er} étage de l'école communale.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le bail précaire à intervenir et établi pour une période d'un an.

➤ Fixe le montant du loyer mensuel à 300 € (trois cents euros).



N° 21-2010

OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif : Demande d'adhésion d'une commune

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 21 janvier 2010, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif a accepté l'adhésion de la Commune de Dogneville.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur cette adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Dogneville au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.



N° 22-2010

OBJET : Vente d'un bâtiment communal 76 Rue du Dévau

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 28 octobre 2009, nous avons donné notre accord de principe pour la vente de la parcelle cadastrée section BC n° 937 à la SCI du Val-d'Ajol.

La SCI du Val-d'Ajol s'étant désistée au profit de la Société « Construction Mécaniques Hartmann SAS », je vous invite à bien vouloir modifier la délibération précitée et de :

- Décider de vendre la parcelle cadastrée section BC n° 937 à la Société « Construction Mécaniques Hartmann SAS, Chemin du Petit Bois 68130 ALTKIRCH, au prix de 33 840 €.

- M'autoriser à signer l'acte qui sera reçu par l'étude notariale Romain BOX et Peggy MONTESINOS, Notaires à Plombières-les-Bains.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de vendre la parcelle cadastrée section BC n° 937 à la Société « Construction Mécaniques Hartmann SAS, Chemin du Petit Bois 68130 ALTKIRCH, au prix de 33 840 € (trente trois mille huit cent quarante euros).

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera reçu par l'étude notariale Romain BOX et Peggy MONTESINOS de Plombières-les-Bains.



N° 23-2010

OBJET : Compte Administratif 2009 (Budget Principal, Eau et Assainissement)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Bernadette DURUPT, Adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Jean RICHARD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

a) **Compte Principal**, 3 abstentions :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	1 550 034,89	2 659 121,54
Recettes	<u>1 494 776,13</u>	<u>2 923 872,76</u>
Résultats de clôture	- 55 258,76	+ 264 751,22

b) **Compte du Service de l'Eau**, à l'unanimité :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	325 653,42	320 998,01
Recettes	<u>288 463,32</u>	<u>251 529,29</u>
Résultats de clôture	- 37 190,10	- 69 468,72

c) **Compte du Service de l'Assainissement**, à l'unanimité :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	629 341,09	212 883,23
Recettes	<u>1 153 989,91</u>	<u>238 583,70</u>
Résultats de clôture	- 524 648,82	+ 25 700,47

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité du budget principal que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



N° 24-2010

OBJET : Compte de Gestion du Receveur (Budget Principal, Eau et Assainissement)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement dressés pour l'exercice 2009, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



N° 25-2010

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires

Madame Claudine DERVAUX, Adjointe déléguée aux Finances, expose à l'Assemblée :

Il n'y a pas beaucoup de chiffres dans ce débat d'orientations budgétaires et de plus, vous avez le document qui est succinct, deux pages.

Dans ce document, j'ai d'abord recensé les principales mesures de la loi de finances. Les dotations de l'Etat sont censées augmenter de 1,2 % le rythme de l'inflation prévisionnelle.

Pour le versement anticipé du FCTVA, Monsieur le Maire vous en a déjà parlé. Nous, Commune du Val-d'Ajol, avons atteint notre objectif, c'est important.

Les bases d'imposition sont revalorisées comme tous les ans, et cette année, c'est 1,2 % aussi.

Vous avez vu que la taxe professionnelle allait être supprimée, j'ai fait un tout petit apport. Ce domaine concerne plus particulièrement la Communauté de Communes, je ne ferai pas de commentaire particulier, ce serait inutile, à mon avis.

Le contexte local. Les ressources communales proviennent effectivement notamment des dotations de l'Etat, de la fiscalité, du reversement de la part de taxe professionnelle par la Communauté de Communes et bien sûr du produit des ventes de bois.

Cette année, pour 2010, la dotation forfaitaire a baissé de 13 000 € environ. Je vous ai noté le détail. Pourquoi je n'ai pas vraiment l'explication, elle est censée avoir augmenté de 1,2 % mais tous les ans c'est la même surprise. On verra ce qu'on va encaisser au compte administratif 2010. Peut être ce sera une agréable surprise.

Pour le budget principal, un petit commentaire sur le compte administratif que vous venez d'adopter, l'excédent est de 209 492,46 €, dont le résultat de la section de fonctionnement et du déficit d'investissement avec les reports n° 1. Pour la capacité d'épargne, elle dégage une capacité d'épargne qui est un petit peu en augmentation par rapport aux années précédentes, 190 000 € malheureusement, les taux de subvention du Conseil Général sont en baisse. Je ne sais pas, je pense qu'on est une commune un peu trop riche comme le disait Monsieur le Maire, on doit être trop riche. De 18 % le Conseil Général subventionnera nos projets à 16 %. On essaiera de faire aussi bien mais un peu moins vite.

Le budget principal, au niveau de la dette, est assez sain. L'annualité a beaucoup baissé. Il n'y a plus beaucoup de gros prêts en cours, le seul gros prêt en cours est le prêt des Epinettes. Il n'y a plus que 3 prêts, dont un qui est très très petit et qui va se terminer en 2010.

Ensuite, je vous ai énuméré les projets d'investissement. Ceux qui sont en cours, vous les connaissez, ils vont être poursuivis bien sûr et d'autres projets sont à mettre en place en fonction des priorités à définir, il y a beaucoup de projets, le financement, ne sera pas évident.

En voirie, on va essayer de mettre en place différents projets, notamment :

- l'extraction de matériaux à la Carrière du Breuil et ça, c'est un projet qui va être réalisé cette année comme Monsieur le Maire vous l'avait dit puisqu'on est tenu par l'arrêté préfectoral qui arrête l'exploitation en 2011, en janvier 2011,

- l'acquisition des terrains des héritiers Fleurot, nous l'avons aussi évoqué,

- l'aménagement en béton désactivé devant les Epinettes,

- l'acquisition de terrains pour le parcours de santé,

- la réfection de la Rue des Mousses

- la création d'un parking Rue de la Gare,

- des petits projets en voirie,

- l'étude pour réhabilitation de bâtiments communaux. Que va-t-on faire, où ?
Donc prévoir une étude,

- le changement du revêtement de sol à l'école de Courrupt qui est demandé depuis longtemps,

- le remplacement de la porte d'entrée des logements à la gendarmerie,

- l'installation d'une rampe d'accès et la motorisation de la porte d'entrée à la Mairie et également une rampe d'accès qui n'est pas notée, aux Epinettes, qui a été demandée récemment,

- l'étude de la restauration de la chaire à l'église,

- la construction d'un abri pour le rangement du matériel d'arrosage du terrain de foot,

- la rénovation de la façade du Foyer des Personnes Agées,

- l'achat de terrains pour l'extension de la zone du Maxard, ça aussi c'est important,

- la réalisation de nouvelles cavurnes au cimetière,

- le remplacement de véhicules et c'est pas peu dire, là, c'est encore une grosse part,

- l'installation de panneaux d'affichage dans les hameaux,

- l'amélioration de l'utilisation du skate-park,

- l'acquisition de buts supplémentaires pour le foot et l'installation de poteaux et filets pour la protection d'une propriété et j'allais oublier l'acquisition de la sono pour la salle des sports,

- aussi quelques crédits pour le centenaire de la Mairie.

On va essayer de faire bien, de faire plein de choses avec moins de subventions, moins d'aides.

Donc, c'est vrai que la fiscalité n'augmente pas, c'est vrai que c'est aussi notre source de revenus, c'est pas encore à l'ordre du jour mais il y aura un jour où il faudra peut être y passer.

On va aussi voir les budgets annexes qui doivent s'équilibrer par eux-mêmes, ça veut dire que ceux qui boivent de l'eau doivent la payer pour qu'on puisse réaliser des investissements, ce qui n'est pas évident.

Le compte administratif de l'eau fait apparaître un déficit avec les reports et tout ce déficit est de 106 668,82 €. L'inscription de crédits supplémentaires ou l'apport exceptionnel du budget principal, il n'y a rien de décidé, je ne sais pas quelle orientation va être prise à ce niveau, sera destiné à la sécurisation de l'alimentation du plateau. Nous avons d'ailleurs eu une réunion récemment à ce sujet ; à la reprise de canalisation d'alimentation de Manuval qui a été endommagée suite au gel et l'étude de l'alimentation du secteur de la Chaume suite aux résultats de l'enquête effectuée et puis bien sûr le réseau de la Rue des Mousses.

La dette, au 1^{er} janvier 2010, l'échéance annuelle est 116 109,79 €, il y a un gros capital emprunté, étant précisé que la dernière échéance du 1^{er} prêt arrivant à extinction sera en 2019. Nous sommes endettés pour longtemps c'est normal, ce sont des emprunts de 20 à 30 ans dans ces domaines là.

La poursuite de l'augmentation du prix de l'eau semble inévitable.

Quant au budget de l'assainissement, le compte administratif fait apparaître un excédent de 550 349,29 € toujours avec les reports n° 1. C'est vrai que le prix du m³ d'assainissement augmente depuis de nombreuses années, depuis 2001, le tarif du m³ augmente.

Donc je pense qu'il y a une conséquence aussi sur ces budgets actuels.

Pour le budget de l'assainissement, l'inscription de crédits supplémentaires, concernera le réseau de la Rue des Mousses, la poursuite des travaux à la Croix, le démarrage des opérations de mise aux normes des installations d'assainissement autonome pour les habitations situées en périmètre de protection de captage de sources. Il faut savoir que les habitations dans ces périmètres de protection ont un délai de deux ans pour leur raccordement, pour la mise aux normes de leur installation. Donc ils vont être prioritaires et la poursuite du plan de raccordement des maisons au réseau collectif.

Là aussi, je parle de la dette au niveau du budget du service de l'assainissement, la dette est lourde. L'échéance annuelle est de 179 550 € pour un capital beaucoup plus important encore de 2 342 000 € et toujours pareil la dernière échéance du premier prêt arrivant à extinction sera également en 2019.

Donc voilà, ce qu'on peut dire, on va essayer de répondre à l'attente des ajolais sans dépenser plus, si c'est impossible, sans augmenter les impôts, dans l'immédiat peut être, mais ça ne durera peut être pas.

Monsieur le Maire :

Merci Claudine.

C'est un débat préparatoire à nos futures réunions de commission des finances et de préparation de budget. Bien sûr tout ce qui est énuméré sont des propositions.

J'attends vos questions et éventuellement vos propositions si vous avez des choses, éventuellement, que vous souhaiteriez rajouter tout en sachant que nous sommes dans le début de nos rencontres.

Monsieur Alexandre JACQUIN :

Est-ce que l'on n'aurait pas la possibilité d'avoir une personne qui se chargerait de traquer les subventions en permanence ? Est-ce que l'on ne passe pas à côté de certaines aides ?

Monsieur GRANDCOLAS :

On connaît les subventions traditionnelles allouées par les autres collectivités et l'Etat.

Concernant les subventions plus politiques, je pense par exemple aux réserves parlementaires, c'est là que l'élu doit intervenir.

Monsieur le Maire :

Nous avons déjà fait appel aux parlementaires, notamment pour l'aménagement des Epinettes, pour les salles de classe.

Monsieur Ludovic DAVAL :

Il y a également d'autres organismes, notamment la fondation du patrimoine dans un domaine particulier.

Monsieur Alexandre JACQUIN :

Est-ce que l'on ne pourrait pas décider nos investissements en fonction des subventions possibles.

Monsieur le Maire :

Nous pourrions également obtenir de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) pour certain de nos projets.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

J'ai noté que tout ce qui est prévu et encore très « centre bourg ». J'avais déjà fait la même remarque l'année dernière.

Madame Claudine DERVAUX :

Faites des propositions.

Monsieur le Maire :

On est prêt Vincent à écouter toutes tes propositions.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

Le problème d'Olichamp est toujours entièrement posé, il faudra bien un jour faire quelque chose.

Monsieur le Maire :

Avez-vous d'autres remarques ? Sur ce débat d'orientations budgétaires ?

On peut parler de tout, c'est un débat sur lequel il n'y a pas de vote. On peut parler d'une façon tout à fait libre et détendue, chacun peut s'exprimer comme il a envie de le faire.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

Un commentaire général par rapport à ce qu'a dit Claudine tout à l'heure, c'est vrai que même si la conjoncture actuelle n'est certainement pas bonne, le fait de volontairement limiter, voire ne pas augmenter les impôts de la Commune va déjà nous pénaliser aujourd'hui et va encore plus nous pénaliser demain, ça c'est relativement clair ; je sais que c'est un discours qui n'est pas facile à tenir dans une période que l'on vit à l'heure actuelle mais je veux dire on en paie les principales conséquences ; certes on a encore des subventions du Conseil Général, dans le département des Vosges parce que le Conseil Général des Vosges est un des 45 départements qui n'est pas en rupture de paiement.

Le problème, ça va être de gérer l'inflation de l'imposition taxable, on va dire, par rapport à l'inflation des services. Quand on regarde le budget de l'eau aujourd'hui, si je saute du budget général au budget de l'eau, l'état actuel du budget de l'eau n'est absolument pas satisfaisant. Les nécessaires investissements que l'on va être obligé de mettre en place dans les 3-4-5 années qui viennent et encore sans prendre les propositions largement excessives, de mon point de vue, que l'on nous a fait mardi, vont entraîner également une forte augmentation de l'eau.

Maintenant j'invite les personnes autour de la table à lire tous les budgets de l'eau qui passent en ce moment dans la presse et comparer les prix de l'eau et de l'assainissement dans les autres communes du Département, y compris ceux qui sont en affermage local par rapport aux grandes sociétés, par rapport à ce qu'on paie au Val-d'Ajol mais je pense qu'on a pris beaucoup beaucoup de retard, je l'ai dit mardi, je le redis là publiquement, on a pris beaucoup de retard sur l'eau, l'eau propre, pas forcément l'assainissement et ça va nous exploser à la figure dans les 4-5 années qui viennent.

Monsieur le Maire :

C'est vrai qu'on a une certaine marge de manœuvre comme tu viens de le souligner par rapport à ce qui se fait aux alentours.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

Ca veut pas dire qu'il faut doubler du jour au lendemain.

Monsieur le Maire :

Il faut que l'on ait une réflexion globale à travers l'ensemble des communes et de la Communauté de Communes pour ne pas être pénalisé au niveau des D.G.F..

Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER :

Il ne faut pas rêver, un moment ou à un autre, il faudra faire des économies.

Le nombre de foyers imposables dans notre secteur est de 78 % pour une moyenne nationale de 50 %.

Monsieur Dominique HENRY :

On a une population agricole qui ne paie pas d'impôts.

Monsieur Vincent POTAUFEUX :

On est aussi une zone avec une désindustrialisation très très forte avec une perte de revenus interne qui va avec.

Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER :

Il y a un gros déficit en cadres et en professions intellectuelles.

Monsieur le Maire :

En résumé, je dirais, les uns les autres qui sont autour de cette table aujourd'hui, on n'a pas de chance, on arrive à un mauvais moment, et on va se battre quand même, on arrive dans une période où c'est pas simple. Il y a eu des moments plus faciles, mais ça reviendra.

Y a-t-il encore des personnes qui veulent prendre la parole ?

Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez apporté à ce débat d'orientations budgétaires.



N° 26-2010

OBJET : Octroi d'aides au financement du permis de conduire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération n° 52-2009 du 03 juin 2009, nous avons décidé d'allouer une aide financière à l'obtention du permis de conduire.

Le montant de cette aide a été fixé au montant total :

- du forfait code
- de la première inscription à l'examen du code
- des frais de dossier
- de l'évaluation de départ
- du livre de code

Au vu des factures fournies par les personnes ayant sollicité cette aide, le Comité d'agrément vous propose d'allouer :

- 242 € à Romain HENRY, 1 La Croisette
- 282 € à Cindy HINGRAY, 15 Rue des Mousses
- 224 € à Gulay ADAM, 121 HLM de Faymont
- 282 € à Saadia AITRAIS, 1 Rue du Maquis du Peutet

Je vous invite à bien vouloir approuver ces propositions et m'autoriser à procéder au versement des sommes indiquées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal (moins 3 abstentions),

Décide d'allouer une aide financière de :

- 242 € à Romain HENRY, 1 La Croisette
- 282 € à Cindy HINGRAY, 15 Rue des Mousses
- 224 € à Gulay ADAM, 121 HLM de Faymont
- 282 € à Saadia AITRAIS, 1 Rue du Maquis du Peutet



INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la concertation avec le public dans le cadre de la révision et modification simplifiées du P.L.U. aura lieu les mercredi 17 mars de 15 h à 18 h et samedi 20 mars de 9 h à 12 h.

2/ Le Conseil Municipal n'est pas favorable au versement d'un don aux communes sinistrées de la côte atlantique.

3/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gendarmerie a pu intercepter un début de vandalisme sur le défibrilateur.

4/ Monsieur Frédéric MATHIOT informe le Conseil Municipal que la visite du Parlement Européen pour le Conseil Municipal, les conjoints et le Conseil Municipal des Jeunes, est confirmée pour le 21 avril 2010. Les frais de transport et de repas étant pris en charge par le Parlement Européen.

5/ Monsieur Alexandre JACQUIN informe le Conseil Municipal que les équipements destinés à recevoir le haut débit par satellite ont été livrés par la Société NORDNET chez les particuliers.

Le Maire

Jean RICHARD